



Litige cuisiniste

Par Nadrik

Bonjour,

Je me permets de vous contacter concernant un litige suite à la commande d'une cuisine chez xxxxxx anonymisation.

Je vous relate les faits :

Ma compagne et moi avons commandé un projet de cuisine pour notre résidence principale en Février 2022 pour une livraison prévu pour Mi-Juillet 2022.

Un métrage a été réalisé en Avril 2022 afin de prendre toutes les côtes et pour définitivement valider le projet. Seulement, depuis ce moment, plusieurs problèmes ont eu lieu le jour de la réception, et ce du aux erreurs passées, à savoir :

- Un meuble haut nous a été livré mais impossible d'être posé car le métreur n'avait pas pris en compte le coffrage d'un volet roulant (fenêtre).
- Les plans de travail avaient une mauvaise découpe, ce qui donnait une jonction des deux juste à côté de l'évier (et donc dangereux pour les éclaboussure et infiltrations d'eau).
- Une des colonne de la cuisine n'était pas la bonne, ce qui fait que je n'ai pas pu avoir de lave vaisselle (pendant près de 3 mois)
- Des plinthes étaient manquantes dans la commande
- Je ne pouvais plus ouvrir ma fenêtre car le metreur n'avait pas pris en compte la hauteur du mitigeur et la hauteur de ma fenêtre

Suite à cela, une nouvelle commande a été faite par le cuisiniste, et fin Septembre, le poseur est passé changer les plans de travail, le mitigeur et la colonne complète, et ce en me laissant les débarras pendant 1 semaine sur ma terrasse.

Fin Novembre est arrivé le meuble haut, qui a été posé, ainsi que les plinthes, mais là encore un problème : le poseur a traversé le mur et a du repasser 2 fois pour reboucher et repeindre le mur, deplus, le meuble était abimé sur le dessous, donc xxxxx en a recommandé un qui n'arrivera pas à avant 2023.

Tous les faits que j'expose ici ont été en parties réglés mais nous nous sommes retrouvés lésés par la situation à devoir vivre chez nous avec une moitié de cuisine pendant près de 4 mois.

Il est évident que tout cela n'était pas prévu dans le contrat. Concernant celui-ci, nous avons une facture d'un montant de 12.500? qui a été réglé d'une part avec un acompte (environ 3500?) et d'une autre part un crédit.

Tous les problèmes énumérés ont été transmis à l'entreprise sous forme de mails, avec photos à l'appuie.

Ma question est la suivante :

Puis-je exiger la moindre chose de leur part pour le délai et le préjudice subit ?
Ceux-ci me proposent un bon d'achat dans leur magasin (évidemment, ils ne gagnent pas d'argent mais n'en perdent pas non plus), suis-je en capacité de demandé une restitution en partie de mon acompte ?

Je vous remercie d'avance pour vos retour.

Par isernon

bonjour,

je vous conseille de refaire vos courriers en recommandé avec A.R.

dans une telle situation, il ne faut pas utiliser les mails.

un acompte ne se rembourse pas.

salutations

Par Nadrik

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Si un acompte ne peut être remboursé, quel serait alors la suite d'un recommandé précisant tout ces problèmes ?